

L'ORDO DE 1912

L'ORDO *provinciae Marianopolitanae*, ainsi que l' "Ordo des offices chantés", pour l'année 1912, sont maintenant offerts en vente.

Ceux-là seuls qui font le commerce peuvent s'adresser aux imprimeurs, MM. ARBOUR & DUPONT, 419 et 421, rue Saint-Paul, Montréal.

Ceux qui achètent pour eux-mêmes doivent s'adresser ou à leur évêché respectif ou à un libraire.

Le prix des divers ordos est encore comme suit :

Ordo broché.....	35 sous.
Ordo broché et perforé.....	40 "
Ordo cartonné.....	50 "
Ordo des offices chantés.....	15 "

Ceux qui ne donneront leur commande qu'à la fin de décembre feront bien d'indiquer, en cas d'épuisement d'une catégorie quelle autre ils préfèrent.

Le *motu proprio* du pape du 2 juillet dernier sur les fêtes de précepte, ainsi que le décret *Urbi et Orbi* du 24 juillet qui le modifie, et les réponses du 28 juillet et du 7 août de la Congrégation des Rites qui l'expliquent, ainsi que celui du Concile du 8 août et du 18 septembre 1911, ont nécessité une modification considérable dans la rédaction de l'*Ordo*. Toutefois quand ce *motu proprio* nous est parvenu, six mois de l'*Ordo* étaient déjà imprimés. On ne pouvait songer à réimprimer ces 64 pages. Restait l'alternative ou de donner un supplément à la fin de l'*Ordo*, ou d'insérer ce supplément à l'endroit modifié. On a préféré ce dernier moyen comme plus commode pour ceux qui détachent les feuilles de leur *Ordo* afin de les garder dans leur bréviaire, et comme d'ailleurs plus conforme aux caractères généraux de l'*Ordo* qui offre en petit caractère, à la suite de l'office du jour, tout autre office destiné à quelque diocèse qui fait exception.

Ces feuillets supplémentaires portent le même chiffre que la page qu'ils corrigent. Chacun pourra les séparer et les placer, en recevant son *Ordo*, à l'endroit concerné